



AVERTISSEMENT COLLECTIF SUITE A VOL D'ARGENT

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **12:50**

Bonjour,
suite à un vol d'argent d'une valeur de 300€; l'enveloppe mise au coffre a disparue, le magasin a décidé de sanctionner tout le personnel par un avertissement. Est-ce légal ? Le voleur court toujours.

Par **P.M.**, le **02/08/2017** à **12:55**

Bonjour,
Suivant le motif de l'avertissement, vous avez la possibilité de le contester par lettre recommandée avec AR...

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **13:04**

ok merci.Ma fille devrait le contester car le jour du vol elle était en accident du travail; donc non présente à la boutique. La question porte plus sur l'aspect collectif ? A l'école les punitions collectives sont interdites ? Je demandais si dans le cadre du travail, la collégialité d'une sanction ne la rendrait pas non avvenu ?

Par **P.M.**, le **02/08/2017** à **14:58**

Je ne sais pas ce que vous pouvez appeler un avertissement collectif s'il a fait l'objet d'une notification individuelle motivée car de toute façon, cela ne se passe pas dans un cadre scolaire mais d'entreprise qui n'est pas régi par les mêmes dispositions sachant que si une punition ne peut pas concerner une classe entière elle peut s'appliquer à plusieurs élèves, mais je m'écarte du Droit du Travail...

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **15:15**

Collectif car toute l'équipe serait (avertissement pas encore donné) concernée. Mais chacun recevrait un courrier. Je faisais allusion à l'école pour illustrer mon propos; sans plus.

Par **P.M.**, le **02/08/2017** à **15:22**

Ce n'est donc pas une punition collective mais un même avertissement qui **serait** infligé individuellement à toute une équipe...

Pour pouvoir examiner la situation en connaissance de cause, il faudrait déjà que cela se réalise et connaître le motif de l'avertissement car entre ce qui est annoncé et ce qui se produit, il y a parfois une différence...